



Date de convocation :  
23/05/2020

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 34

Conseillers votants : 35



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 29 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi vingt-neuf mai à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni par visioconférence, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoint

M. Hervé HERRY, M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, M. Titouan D'HERVE, Mme Patricia DAUMARIE, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sylvie GRAFFIN à M. Sébastien LECORNU

Absents :

Secrétaire de séance : Yves ETIENNE

N° 063/2020

Rapporteur : Juliette ROUILLOUX-SICRE

OBJET : Programme Cœur de ville - Permis d'aménager

**Le programme Cœur de Ville, initié par la Municipalité dès 2014, prévoit un projet majeur pour inscrire Vernon dans une véritable dynamique de revalorisation de son centre-ville.**

**[DE LA CONSULTATION A L'ABOUTISSEMENT DE LA CONCEPTION DU PROJET DE L'EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE : UN PROJET MAJEUR ET AMBITIEUX POUR LE DEVENIR DE LA VILLE DE VERNON ET SA REDYNAMISATION]**

Pour mémoire, la Ville a affirmé son adhésion au concours d'architecte et urbaniste EUROPAN, programme européen de recherche, expérimentation pour l'innovation urbaine et architecturale pour promouvoir des projets exemplaires en matière de conception et d'expérimentation d'urbanisme et de modernité (sur 316 projets en France, 28 propositions s'attachaient à Vernon). Un jury international a désigné l'équipe lauréate (TXKL architectes / MAJMA / SUEZ Consulting / ETABLISSEMENT / ON / REPERAGE URBAIN).

Le projet prévoit de **remodeler l'urbanisme du centre-ville**, et de le transformer pour un meilleur **équilibre** pour tous les riverains, actifs et visiteurs, entre voitures, piétons et vélos avec un centre-ville moderne et **adapté à toutes les mobilités**.

Les **équilibres entre urbanisme durable et biodiversité** à créer ont représenté un autre axe majeur de recherche du projet, avec l'idée de réimplantation de la **nature en ville**, avec une **trame rythmée d'espaces paysagers et de nombreux jardins** pour le rééquilibre des écosystèmes en ville. Cette recherche passe également par une réflexion éprouvée sur des **voiries et des réseaux intelligents**, comme tout un réseau de **récupération des eaux pluviales ou encore un réseau permettant l'éclairage intelligent et une ville connectée** (bornes de recharges électriques, bornes dédiées au développement du Marché de Vernon etc).

Le projet prévoit enfin l'aménagement des **différentes places**, retrouvant une identité propre et marquée et repensées pour favoriser la convivialité et la sécurité pour une réappropriation par les habitants de l'espace public.

L'ensemble des phases de conception du projet entre l'équipe de maîtrise d'œuvre et la ville maître de l'ouvrage, ainsi que tous les autres acteurs du projet ont été poursuivies avec attention pour aboutir sur des plans et pièces techniques arrêtées pour la consultation des entreprises. La ville est par conséquent aujourd'hui, dans le respect du planning annoncé, en mesure de lancer prochainement les travaux de réalisation de ce projet phare pour Vernon.

En synthèse au présent rapport, les objectifs de cette réalisation sont à dimensions multiples :

- **Redonner vie et ré impulser une vraie dynamique d'évolution du Centre-ville** (aux spécificités architecturales et urbaines bien identifiables, issues de la reconstruction) avec un fort enjeu de redynamisation du commerce local, et de l'activité économique en centre-ville en harmonie avec les équilibres économiques du territoire à plus grande échelle
- Rendre l'ensemble des espaces publics attractifs et conviviaux, tant pour les habitants que pour les visiteurs, en s'adaptant à la pluralité des modes de déplacement et en harmonisant les usages des piétons avec ceux des vélos, des voitures, etc.
- Assurer un aménagement paysager en adéquation avec les démarches environnementales, et la volonté de réinsuffler des équilibres en faveur de l'écosystème local (Vernon est un site naturel exceptionnel avec la vallée de la Seine et les forêts environnantes) : réimplanter la nature en ville par rythme régulier sur la trame paysagère.



- Faire de la Ville et des voiries des aménagements intelligents contribuant au bien-être des Vernonnais et à leur sécurité : incorporer la sécurité des espaces pour favoriser la convivialité et le bien-être en ville via la vidéo surveillance, l'éclairage public, sécurisation des espaces dédiés aux grandes manifestations et festivités de la Ville.

Le projet élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre est en parfaite cohérence avec le choix des Vernonnais(es) exprimé lors de la consultation réalisée fin 2018 / début 2019 après les phases de concertation citoyenne mises en place par la Municipalité.

L'aménagement urbain décidé comprend :

- la **création d'un grand parvis entre l'Hôtel de Ville et la Collégiale**, piétonnisé, et agrémenté d'un large banc en pierre de Vernon (exèdre) et une nouvelle fontaine ;
- le **réaménagement des rues commerçantes**, avec des matériaux et réseaux entièrement modernisés, sur le principe de la zone de rencontre permettant le développement de terrasses, la circulation sécurisée des modes doux, améliorant l'accessibilité, tout en offrant du stationnement à proximité des commerces et la possibilité de couper la circulation au besoin ;
- le **réaménagement de la place Barette**, et l'arrière de l'Hôtel de ville, comprenant la fontaine (réfection programmée mi-2020) en intégrant du stationnement à proximité des commerces ;
- le **réaménagement de la place de Paris** en intégrant la fontaine et autres aménagements existants, lui conférant une véritable identité d'entrée de centre-ville, avec notamment la création d'un parking et espace paysager et des allées majeures de tilleuls ;
- Le **réaménagement de la place de Gaulle et de la place du Vieux René** tout ou partie piétonne, permettant tour à tour l'organisation d'évènements festifs, la tenue du marché deux fois par semaine, partiellement du stationnement, comprenant notamment un auvent ;
- La création d'un lieu de convivialité sur toutes les places ;
- La renaturation des rues et des places avec l'aménagement d'espaces paysagers arborés, ou de « Pocket parks » ou « jardins de ville » rythmant toutes les rues (massifs fleuris, arbustes, petits arbres parasols pour terrasses) mais aussi un système élaboré de récupération et de stockage des eaux pluviales ;
- Le traitement des allées majeures de la Ville plantées de tilleuls historiques et emblématiques avec la création de places de parkings evergreen et des aménagements intelligents : candélabres vertueux et connectés.

**La première phase de travaux, de 2020 à 2022**, correspond à l'artère historique de Vernon, la rue Carnot entre la rue d'Albufera et la place de Paris, l'esplanade entre la collégiale et la Mairie, la place Barrette et la place de Paris, la rue Burnet jusqu'à l'hôpital, la rue Benjamin Pied et l'espace entre ces deux rues.

**Les phases suivantes de travaux s'échelonneront pendant la durée du mandat,** avec les aménagements des voies commerçantes, des places, des différentes rues du périmètre.

Il convient maintenant de déposer un permis d'aménager au titre du code de l'Urbanisme.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de l'urbanisme,

**Considérant** le programme présenté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer toute demande de permis d'aménager et signer tout arrêté de permis d'aménager dans le cadre du projet de requalification du centre-ville,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter tout financement au taux le plus élevé,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente opération.

Développement urbain, cadre de vie et commande publique

Dossier non présenté en commission

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants ( Abstention : Mme BALIKCI, M. HEDOIRE, Mme FLAMANT, M. SINO, Mme LIPIEC; )

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus

Le registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).